

Réunion Club PLUi

Pages

9 septembre 2018

Géoportail de l'urbanisme (GPU)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Directive Inspire

Directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007

- vise à favoriser la protection de l'environnement
- prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique
- s'applique à 34 domaines thématiques dont ceux couvrant les informations urbanistiques
→ les documents d'urbanisme sont concernés
- transposée par l'ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'environnement

Ordonnance n° 2013-1184 du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique

- mise en place d'une plateforme recueillant tous les documents d'urbanisme → création du géoportail de l'urbanisme (GPU)
- suppose au préalable leur numérisation au format édicté par le Conseil national de l'information géographique (CNIG)

Obligations en matière d'alimentation du GPU mises en place progressivement entre 2016 et 2020

- mise à disposition de tous les DU dans leur version en vigueur au 1^{er} janvier 2016
 - DU approuvés avant le 1^{er} janvier 2016 : pas de format de numérisation imposé - mise en ligne possible sur le GPU, le site internet de la commune ou le site internet de l'EPCI
 - DU approuvés à compter du 1^{er} janvier 2016 : numérisation obligatoire au format CNIG - mise en ligne sur le GPU
- mise en ligne sur le GPU obligatoire pour les documents approuvés à compter du 1^{er} janvier 2020
→ à défaut de publication sur le GPU, le DU ne sera pas exécutoire

Anticiper l'échéance de 2020

- veiller à inclure les références au GPU et à la norme CNIG lors de tout lancement de marché pour l'élaboration/l'évolution d'un DU

Favoriser l'information des citoyens

- faciliter l'accès au DU par voie électronique pour l'ensemble des citoyens contribue à pallier aux disparités en termes d'égalité des territoires
- assurer la transparence des règles urbanistiques applicables

Favoriser l'information des professionnels et acteurs du secteur

- permettre l'accès permanent et rapide, dans un format directement exploitable, aux DU et SUP opposables aux projets → faciliter la construction de logements

Simplifier les échanges d'information

- harmoniser les échanges d'information en harmonisant le format de structuration des DU
- assurer la cohérence de la diffusion des DU

Réaliser des économies

- transmettre les DU sous format dématérialisé → gain en crédit de fonctionnement
- permettre une alternative à l'accueil au siège de l'EPCI ou en mairie des administrés souhaitant consulter le DU → gain de temps

Pour plus d'informations...

Pages

Accès au GPU :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Contact local en matière de GPU :

Courriel : ddt-geoportail-urbanisme@aisne.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires